

# F

## ormation professionnelle

### Le marché de la formation continue

Pendant que les pouvoirs publics ciblent « les formations dites comportementales » qui représentent 20% de l'offre de formation, certains Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) mettent en place une politique de veille. Les autorités rencontrent en effet des difficultés à caractériser les dérives sectaires sur ce marché. Les entreprises, quant à elles, restent « peu actives » dans ce domaine.

En chiffres, la formation professionnelle représente :

- 50.000 organismes de formation ;
- 7 milliards d'euros de chiffres d'affaires ;
- 11 millions au moins de stagiaires formés chaque année ;
- 750 millions d'heures de formation dispensées !

### Renforcer les contrôles

La ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, Nadine Morano, a indiqué avoir diffusé en janvier 2012 une circulaire avec « des consignes très strictes » pour « renforcer les contrôles ».

Une politique ciblée a été mise en place pour « écarter les organismes suspects » et les 150 agents de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) sur le terrain ont comme instruction « de contrôler 10 % des entreprises proposant des actions de formation de type comportemental, porte d'entrée des gourous et autres prosélytes ». Marie Morel, responsable de la sous-direction des politiques de formation et du contrôle de la DGEFP, a expliqué qu'un audit effectué amène parfois « à découvrir des pratiques allant de la simple escroquerie à une suspicion de dérive sectaire ou d'exercice illégal de la médecine ».

En 2010, la DGEFP a effectué 4.089 contrôles administratifs et financiers pour vérifier si les organismes respectaient la réglementation. Concernant les dérives sectaires, 379 organismes ont été ciblés sur plus de 3.000 exerçant dans le champ de la formation comportementale. 40 % de ces contrôles ont mené à une annulation d'autorisation d'activité et dans près de 60 % des cas,

un rappel à la loi a été effectué, sans entraîner de sanctions. Entre 500 et 600 contrôles ciblés sont prévus en 2012.

## Responsabilisation des DRH

Selon Catherine Picard, présidente de l'Unadfi, identifier les risques sectaires « demeure chose complexe », notant que les textes n'offrent aucune garantie sur l'éthique et la formation des formateurs.

Elle pointe la nécessaire responsabilisation des DRH, notamment « sur toutes les formations touchant au coaching et, de plus en plus, aux risques psychosociaux et au bien-être ». Elle ajoute que « si les entreprises avaient un cahier des charges qui intègre cette problématique, le risque serait moins grand ».

Or, les entreprises restent peu sensibilisées sur le sujet. Seuls quelques rares groupes, tel EDF, se seraient doté d'une réflexion sur le sujet.

## OPCA et FONGECIF

De leur côté, les OPCA demeurent très discrets. Certains ont pourtant une politique dédiée comme l'Unifaf, un OPCA de la branche associative du secteur social et médico-social. Son délégué aux affaires juridiques, Richard Langlet, explique avoir des correspondants au sein de la Miviludes, à la DGEFP et à l'UNADFI.

### Guide « Savoir déceler les dérives sectaires dans la formation professionnelle »

Miviludes, La documentation Française, 2012.

Élaboré avec le concours du ministère de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, ce guide a pour ambition d'aider l'ensemble des acteurs du secteur « à repérer et à lutter contre les situations à risques ».

Dans une brève introduction, ce guide rappelle le concept de dérive sectaire et ses critères d'identification.

La première partie est consacrée au repérage des dérives : signaux d'alerte liés à la personne physique ou morale, indices de perception du risque lié aux méthodes employées.

Dans une deuxième partie sont rappelés les fondements juridiques des axes de contrôle: la loi du 24 novembre 2009 et son décret d'application, le décret du 20 mai 2010 relatif à l'usage du titre de psychothérapeute.

La troisième partie, enfin, souligne la nécessaire coordination de différents acteurs pour lutter efficacement contre les dérives sectaires : services régionaux de contrôle de la formation professionnelle, OPCA, organismes professionnels de qualification des organismes de formation, diverses administrations de l'Etat et Miviludes.

En annexe, figurent les articles du Code du travail relatifs à la formation, le décret relatif à la déclaration des organismes de formation et au contrôle de la formation professionnelle.

Selon Armel Guillet, directeur du développement du Fonds de gestion du congé individuel de formation Ile de France (Fongecif), les remontées des salariés sur les dérives sectaires sont extrêmement rares. Il raconte avoir rencontré le cas d'un centre pour lequel un signalement a été effectué : la prestation « était émaillée de séances de prière » ! Refus d'habilitation et arrêt de la prise en charge financière des bilans en cours ont suivi. Face aux cas de dérives, les salariés restent encore en première ligne.

## Un fichier national qui recense les offres de formation

Nadine Morano a annoncé le lancement d'une « bibliothèque nationale recensant tous les organismes de formation ». Accessible sur Internet, ce fichier permettra « non seulement aux prescripteurs de formation mais aussi à nos concitoyens de s'y retrouver dans le secteur de la formation professionnelle », a-t-elle précisé. Ce fichier va répertorier pour la première fois nationalement « toutes les formations de qualité », précise-t-on au ministère. Des outils « existent actuellement au niveau régional seulement ».

## Première journée de lutte et de prévention contre les dérives sectaires dans la formation professionnelle

Dans le prolongement des Assises de la Qualité de la Formation (qui se sont déroulées le 22 septembre 2011 à la Bibliothèque Nationale de France à Paris), Nadine Morano a réuni, le 9 février 2012, toutes les institutions concernées, ainsi qu'un large panel de professionnels de la formation.

Trois tables rondes successives ont permis d'aborder concrètement « l'identification et la prévention des risques sectaires », « les formations comportementales » et « les outils pour faire face au développement du risque de dérives sectaires ».

Source : [pourseformer.fr](http://pourseformer.fr), Manuel Jardinaud, février 2012 & [Le Figaro.fr](http://LeFigaro.fr), Angélique Négroni, 09.02.2012, [La Tribune](http://LaTribune.fr), Sophie Péters, 08.02.2012

